

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

1. Exigences de base

IO10.01	IO1	<p>La réadaptation en médecine interne concerne des patients atteints de troubles fonctionnels et de limitations de leur activité et de leur participation à la vie sociale au quotidien en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un déconditionnement physique ou psychique, d'une atteinte aux organes, de limitations fonctionnelles de l'appareil et de problèmes nutritionnels consécutifs à des traitements médicaux et/ou des interventions chirurgicales - d'une affection interne, qui concerne au moins deux organes ou systèmes d'organes activement impliqués dans le traitement - d'une malnutrition liée à la maladie - après une transplantation d'organes (sauf cœur et poumon) <p>Une réadaptation en médecine interne est également indiquée pour les patients souffrant de maladies du tractus gastro-intestinal, traités sur une longue durée en médecine intensive, atteints de maladies chroniques à un stade avancé, souffrant d'inflammation chronique, de parasitose, etc.</p> <p>La réadaptation oncologique concerne des patients atteints de troubles fonctionnels et de limitations de leur activité et de leur participation au quotidien en raison d'une maladie oncologique/hématologique et/ou des suites de leur traitement. Les limitations des fonctions peuvent affecter tous les systèmes d'organes, à des degrés divers et en combinaison, et constituent la cause la plus fréquente de détresse psychique supplémentaire.</p>	X		X		
IO10.02	IO2	Au moins 250 sorties ou 10 000 journées de soins par an pour cause d'affection relevant de la médecine interne ou de l'oncologie.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	------------------------

2. Qualité de l'indication

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO20.01	IO3	<p>Indication</p> <p>Patients souffrant d'affections relevant de la médecine interne, de maladies tumorales et/ou des suites de leurs traitements.</p> <p>Les activités de la personne ainsi que sa participation à la vie sociale sont entravées à la suite d'un endommagement des fonctions et des structures des organes internes ainsi que, dans le cas de maladies tumorales, d'autres structures corporelles.</p> <p>L'admission n'a lieu que si l'indication pour des mesures de réadaptation stationnaires est clairement posée (voir la délimitation établie par SW!SS REHA avec la réadaptation ambulatoire et semi-stationnaire), y compris pour un bilan de situation visant le maintien de l'état de santé en cas de handicap complexe et l'amélioration du statut relatif à l'activité et à la participation. L'objectif et les jalons de la réadaptation sont fixés et des mesures de réadaptation interdisciplinaires spécifiques sont définies en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comorbidités et/ou prévention de la chronicisation et/ou prévention des troubles consécutifs induits par le traitement. - Bilan de situation en cas de tableaux cliniques complexes. Amélioration ou stabilisation du statut relatif à l'activité et à la participation (p. ex. situation de logement). Évaluation pharmacothérapeutique et optimisation du traitement. 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

3. Qualité des structures

3.1. Structure du personnel

a) Médecins

IO31.01	IO4	<p>Direction et suppléance (au minimum médecin dirigeant / suppléance : au minimum chef de clinique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction médicale : au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Direction médicale et suppléance : spécialiste (titre de spécialiste reconnu au niveau fédéral) en médecine interne générale, en oncologie médicale, en médecine physique et réadaptation (MPR). Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que médecin-chef/co-médecin-chef, médecin-chef suppléant ou médecin dirigeant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation en médecine interne et oncologique. 	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .
IO31.02	Précédemment intégré sous IO4	<p>Pour la suppléance de la direction médicale, les mêmes spécialistes que pour la direction sont admis. Le titulaire de la direction ou de la suppléance doit posséder le titre de médecin spécialiste en médecine interne générale.</p>	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO31.03	n.a.	Médecins spécialistes (titre de spécialiste reconnu au niveau fédéral) - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Oncologie médicale ou hématologie ou MPR (médecine physique et réadaptation)	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
b) Psychologie							
IO31.11	IO5	<p>Psychologie clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme universitaire ou de haute école spécialisée (Master ou licence) en psychologie, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Expérience en diagnostic psychologique et en psychothérapie Expérience en techniques de relaxation, thérapies comportementales, conseil en matière sexuelle, thérapie de couple et thérapie familiale Expérience en psycho-oncologie ou formation postgraduées attestée en psycho-oncologie En fonction de la formation, des tâches en neuropsychologie peuvent également être assumées Alternativement, la prestation peut être assurée par un médecin spécialiste en psychiatrie 	X		X	X	X
c) Personnel dans le domaine de la thérapie et de l'accompagnement							
IO31.21	IO6	<p>Direction thérapeutique et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction thérapeutique : au minimum 80 %. La direction thérapeutique et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie ou en ergothérapie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a, et 48, al. 1, let. a OAMal. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire) ou, pour la direction, 	X		Di- rect.	Suppl .	Suppl .

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
		expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients en médecine interne ou en oncologie.					
IO31.22	IO7	Physiothérapie - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal. Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) dispose de plus de deux ans d'expérience en réadaptation en médecine interne ou en oncologie.	X		X	X	X
IO31.23	IO7	Ergothérapie - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en ergothérapie, ou diplôme reconnu au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal. Au moins 1/3 de l'équipe (équivalents plein temps sur un an) dispose de plus de deux ans d'expérience en réadaptation en médecine interne ou en oncologie.	X		X	X	X
IO31.24	IO10	Logopédie - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : diplôme reconnu conformément à l'art. 50, let. a OAMal.	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO31.25I O	IO7	<p>Physiothérapie, ergothérapie et thérapie par le sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Qualifications supplémentaires</u> : - Thérapie du plancher pelvien : physiothérapeutes avec formation postgraduée en rééducation du plancher pelvien - Thérapie de relaxation : physiothérapeutes avec formation postgraduée en thérapie de relaxation - Thérapeutes diplômés avec formation complémentaire en drainage lymphatique manuel et en massage médical - Thérapeutes spécialisés en thérapie par le sport pour un entraînement cardio-vasculaire et sur appareils adapté (MTT/OTT) 	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
d) Personnel dans le domaine du conseil							
IO31.31	n.a.	Conseil social - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en travail social ou forma- tion équivalente reconnue au niveau fédéral	X		X	X	X
IO31.32	IO8	Conseils en diététique - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : diplôme reconnu conformément à l'art. 50a, al. 1, let. a OAMal	X		X	X	X
IO31.33	IO9	Cuisine diététique	x		X	X	X
IO31.34	IO11	Accompagnement spirituel		X	X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

e) Personnel du domaine des soins infirmiers

IO31.41	IO12	<p>Direction et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction des soins infirmiers : au minimum 80 %. La direction des soins infirmiers et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformément à l'art. 49, let. a, OAMal ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de trois ans d'expérience dans la réadaptation de patients en médecine interne ou en oncologie, ou dans le domaine des soins aigus. 	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .
---------	------	---	---	--	----------	---------	---------

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO31.42	IO13	<p>Direction d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction d'une unité de soins : au minimum 80 % fixes et, en cas de direc- tion partagée, au minimum 90 %. - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformé- ment à l'art. 49, let. a OAMal ou formation équivalente reconnue au niveau fé- déral. Le responsable de service dispose de trois ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients en médecine interne ou en oncologie. 	X		X		
IO31.43	IO14	<p>Personnel d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Proportion du personnel infirmier diplômé HF ou HES : minimum 50 % (équi- valents plein temps sur l'année) Reste de l'équipe : 25 % (équivalents plein temps sur l'année) titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un certificat fédéral - 50 % de l'équipe (équivalents plein temps sur l'année) disposent d'au moins 2 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients en méde- cine interne ou en oncologie 	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO31.44I O	IO14	Personnel d'une unité de soins <u>Qualifications supplémentaires</u> : - Conseils relatifs aux stomies : personnel des soins infirmiers avec formation dans ce domaine - Gestion des plaies : personnel des soins infirmiers avec formation dans ce domaine	X		X		
3.2. Service médical d'urgence							
IO32.01	IO15	Service de garde médicale (pour assurer les mesures de réanimation immédiates) - Médecin de garde disponible dans les 15 minutes en cas d'urgence - En cas de nécessité médicale, recours au service de piquet des médecins-cadres dans les 30 minutes	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
3.3 Offre de diagnostics spécifiques							
IO33.01	IO16	Laboratoire - Laboratoire d'urgence : 24 h/ 24, 365 j/an - Laboratoire de routine et spécialisé	X		X	X	X
IO33.02	IO17	ECG - ECG au repos : 24 h/ 24, 365 j/an	X		X		
IO33.02 1	Précé- dem- ment intégré sous IO17	ECG - ECG d'effort	X		X	X	X
IO33.02 2	Précé- dem- ment intégré sous IO17	ECG - ECG de longue durée	X		X	X	X
IO33.03	IO20	Radiologie - Conventiionnelle (RX)	X		X	X	X
IO33.04	IO21	Échographie	X		X	X	X
IO33.05	n.a.	Diagnostic de la déglutition - Pharyngolaryngoscopie par fibroscope (FEES) ou Vidéo-fluoroscopie		X	X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO33.07I O	IO22	Équipement de base avec moyens auxiliaires pour les activités de la vie quotidienne (fauteuils roulants, aides à la marche, etc.)	X		X		
IO33.08I O	IO23	Équipement de base pour perfusions et transfusions, y compris voies veineuses centrales (également port-à-cath)	X		X		
IO33.09I O	IO24	Équipement de base pour alimentation par voie entérale et parentérale	X		X		
IO33.10I O	IO25	Équipement de base pour traitements VAC spécialisés et prise en charge de stomies abdominales	X		X		
IO33.11I O	IO26	Équipement de base pour les ponctions diagnostiques ou thérapeutiques (ponctions pleurales ou d'ascite)	X		X	X	X
IO33.12I O	IO27	Accès organisé à des concentrés érythrocytaires	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
-------------	------------	---------	------------------	---------------	----------------	-------------------	------------------------

3.4. Bâtiments et autres infrastructures							
IO34.01	IO30	Locaux pour thérapies individuelles et de groupe	X		X		
IO34.02	IO32	Appareils pour l'entraînement thérapeutique médical	X		X	X	X
IO34.03	n.a.	Possibilités de surveillance : - monitoring ECG : sur site - pulsoxymétrie : sur site - surveillance de la fréquence respiratoire : sur site - apport continu d'oxygène : sur site - dispositifs d'aspiration : sur site	X		X		
IO34.04	n.a.	Bassin thérapeutique avec lève-personne ou autres installations intégrées aux processus de traitement permettant la thérapie de la marche en décharge	X		X		
IO34.05	n.a.	Installations pour l'entraînement aux activités de la vie quotidienne (AVQ), (p. ex. cuisine ou appartement thérapeutique)	X		X		
IO34.06	IO35/ IO38	Lits spéciaux et supports pour la prophylaxie des escarres, système VAC	X		X	X	X
IO34.07I O	IO28	Salles de formation et de conseil	X		X	X	X
IO34.08I O	IO29	Espaces où proches et patients peuvent se retrouver (salle de séjour)	X		X	X	X
IO34.09I O	IO31	Ergomètre et tapis de course	X		X		
IO34.10I O	IO33	Terrain pour l'entraînement à la marche et à la course	X		X		
IO34.11I O	IO34	Mallette ou chariot d'urgence comprenant un défibrillateur	X		X		
IO34.12I O	IO36	Oxygénothérapie	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
IO34.13I O	I037	Dispositifs d'aspiration	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
4. Qualité des processus							
4.1. Critères généraux							
IO41.01	IO39	Processus de traitement structurés et documentés, basés sur la CIF et la CIM :	X		X		
IO41.02	IO40	Planification et objectifs de réadaptation individuels, orientés à court et long terme, documentés et accessibles par voie électronique à tous les domaines spécialisés impliqués : - prise en compte des catégories d'objectifs selon l'ANQ (objectifs de participation) au sens des objectifs de réadaptation prépondérants	X		X		
IO41.03	IO41	Rapports ou visites d'équipe interprofessionnels documentés, incluant des évaluations standardisées appropriées avec échange spécifique à chaque cas, à une fréquence hebdomadaire et selon la durée requise pour chaque patient. Coordination et contrôle de l'évolution définis / vérification des objectifs thérapeutiques hebdomadaires / étapes clés avec la participation du médecin responsable ainsi que du personnel thérapeutique et infirmier.	X		X		
IO41.04	IO42	Implication de l'environnement social et des proches dans la réadaptation (p. ex. par le conseil, l'accompagnement ou l'instruction, ou dans le cadre de la fixation des objectifs). Entretiens de coordination avec le patient et ses proches, les intervenants externes (employeur, agent payeur, AI, aide et soins à domicile, etc.) et l'équipe traitante.	X		X		
IO41.05	IO43	Planification et préparation systématiques de la sortie de clinique afin de favoriser le retour du patient dans son environnement social habituel ou nouveau, au moyen d'une liste de contrôle ou d'un processus de sortie défini. - Évaluation précoce de la situation domestique prévisible et initiation des adaptations architecturales nécessaires.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
IO41.06	IO44	Initialisation et organisation du suivi, y compris la documentation de transfert (p. ex. rapport de soins, documentation relative aux plaies et aux stomies) et la remise de recommandations thérapeutiques : - Assurer le suivi médical et thérapeutique et, si nécessaire, l'encadrement post-hospitalier.	X		X		
IO41.07	IO45	Au moment de la sortie de la clinique, bref rapport médical ou rapport de sortie provisoire comprenant diagnostic, médication et recommandations thérapeutiques. - Rapport médical détaillé et définitif, rapport de soins et de thérapie dans un délai de 10 jours ouvrables.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
4.2. Critères techniques spécifiques							
IO42.01I O	IO46	Traitement des plaies en cas de troubles de la cicatrisation : - Documentation des plaies. Soins des plaies, changement ou pose de pansements VAC	X		X		
IO42.02I O	IO47	Gestion des iléostomies, colostomies et urostomies : - Changement/ajustement du matériel de stomie. Conseil, instructions et entraînement	X		X		
IO42.03I O	IO48	Évaluations cliniques, biologiques et d'imagerie en cas d'altération de l'état général et de fièvre	X		X		
IO42.04I O	IO49	Traitement de la malnutrition : Poursuite de l'alimentation par voies parentérale et entérale. Début de l'alimentation par voie entérale. Thérapie nutritionnelle	X		X		
IO42.05I O	IO50	Traitements par perfusions intraveineuses : - Manipulation de cathéters veineux centraux et de port-à-caths	X		X		
IO42.06I O	IO51	Incontinence urinaire et fécale : - Instructions et entraînement	X		X		
IO42.07I O	IO52	Troubles de la déglutition : - Conseil, instructions et entraînement	X		X		
IO42.08I O	IO53	Équilibre glycémique : - Conseil, instructions et surveillance	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

5. Qualité des résultats

5.1 Général

IO51.01	n.a.	À l'admission : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.		X	X		
IO51.02	n.a.	À la sortie : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère		Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
5.2 Structures et fonctions corporelles								
			Instrument :					
IO52.01	IO55	Comorbidités	Nombre de comorbidités (p. ex. au moyen du CIRS)	X		X		
IO52.02	IO54	Douleurs	Échelle de douleur (EVA/VAS)	X		X		
IO52.03	n.a.	État mental	Documentation formelle, par ex. MMS, MoCA	X		X		
IO52.04	IO18/ IO19	Capacité de tolérance à l'effort cardiovasculaire	TA sur 24h, ECG sur 24h	X		X	X	X
IO52.05I O	IO56	Malnutrition	Nutrition Risk Screening (NRS) de Kondrup	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation stationnaire en médecine interne et oncologique

(avec service indépendant de médecine interne et oncologique)

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

5.3 Activités / participation							
			Instrument :				
I053.01	I059	Participation	Catégories d'objectifs de l'ANQ	X		X	
I053.02	n.a.	Autonomie	Évaluation à l'aide du FIM / EBI	X		X	
I053.03	I057	Risque de chute	Évaluation du risque de chute	X		X	
I053.04	I057	Mobilité	Timed up and Go	X		X	
I053.05I O	I058	Endurance lors de la marche	Test des 6 minutes	X		X	